

**NOUVEAU BRUNSWICK**

ENTRÉE EXPRESS	TRAVAILLEUR QUALIFIÉ – SOUTIEN EMPLOYEUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un profil d’EE et un code de recherche d’emploi.</li> <li>• Marque de passage 67.</li> <li>• NCLC 7.</li> <li>• Diplôme secondaire ou un diplôme d’études postsecondaires (supérieure) (duration d’au moins (1) un an universitaire) OU avoir complété un diplôme étranger dans un établissement ou autorité reconnue.</li> <li>• Avoir au moins <b>1 an</b> (au moins 1,560 heures) d’expérience de travail à temps plein continu (ou l’équivalent d’un travail à temps partiel continu) CNP 0, A, B dans les 10 dernières années.</li> <li>• Possède un permis de travail canadien valide;</li> <li>• Âgé entre <b>22-55 ans</b>.</li> <li>• Signer un engagement de résider et travailler au NB.</li> <li>• Répondre aux critères de TQF.</li> <li>• Résider et travailler au NB dans une occupation CNP 0, A, B.</li> <li>• <b>Entrevue possible</b></li> </ul> <p>Les déclarations d’intérêt sont évaluées selon les critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat le plus élevé;</li> <li>• Preuve de formation et d’expérience dans l’un des secteurs prioritaires déterminés par la province;</li> <li>• Capacité avérée de réussir l’établissement économique dans la province; et</li> <li>• La probabilité de la contribution positive au marché du travail provincial.</li> </ul> <p>Les candidats devraient s’abstenir de présenter une demande s’ils :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recevoir une <b>offre d’emploi permanent à temps plein</b> d’une entreprise néo-brunswickoise;             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L’entreprise néo-brunswickoise est en exploitation <b>depuis au moins un an</b>.</li> <li>○ Le candidat doit démontrer qu’il a passé une entrevue et que qu’il a été embauché par l’employeur.</li> <li>○ L’emploi en question est représenté dans l’un des niveaux de compétence suivants de la Classification nationale des professions (CNP) :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveaux de compétence O, A, B</li> <li>▪ Niveau de compétence C, Le genre de compétence 1, 3, 7, 8, 9</li> <li>▪ Niveau de compétence D, Le genre de compétence 1, 3, 7, 8, 9</li> </ul> </li> <li>○ Les requérants des niveaux de compétence C et D doivent travailler pour le même employeur néo-brunswickois pendant au moins un an avant d’envoyer leur demande au PCNB</li> </ul> </li> <li>• Âgé entre 22-55 ans.</li> <li>• Diplôme secondaire.</li> <li>• Disposer des qualifications et des licences nécessaires pour accomplir les tâches professionnelles</li> <li>• Démontrer son intention de vivre et travailler au Nouveau-Brunswick; et</li> <li>• Obtenir un minimum de <b>60 points</b> selon la grille de sélection.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Age, langue, scolarité, expérience et adaptabilité</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• ont une demande d’immigration en cours en vertu d’un autre programme d’immigration vers le Canada;</li> <li>• ont l’intention de travailler dans une profession du niveau de compétences C ou D de la classification nationale des professions (CNP);</li> <li>• n’habitent pas légitimement dans leur pays de résidence au moment où la demande est reçue par le bureau du PCNB (preuve de résidence légitime requise);</li> <li>• ont une demande d’ordre humanitaire non-résolue au Canada;</li> <li>• sont refusés en tant que demandeurs pour considération d’ordre humanitaire vivant au Canada;</li> <li>• ont une demande de refuge non-résolue au Canada;</li> <li>• ont été refusé en tant que réfugiés vivant au Canada;</li> <li>• font présentement l’objet d’une mesure de renvoi;</li> <li>• sont interdits d’entrée au Canada;</li> <li>• sont impliqués dans des études postsecondaires (universitaires) à temps plein;</li> <li>• ont un permis de travail post diplôme valide avec une profession se trouvant dans la CNP de niveau de compétences C ou D;</li> <li>• sont des aides-familiaux résidents;</li> <li>• sont des travailleurs saisonniers, à temps partiel ou employé occasionnel;</li> <li>• sont une personne dont la profession n’est pas située au Nouveau-Brunswick;</li> <li>• ont l’intention d’ouvrir leur propre entreprise et/ou d’être un travailleur autonome; ou</li> <li>• sont dans l’impossibilité de fournir les preuves requises pour les fonds nécessaires à l’installation.</li> </ul>	
<p><b>ENTREPRENEUR</b></p>	<p><b>ENTREPRENEUR POST-DIPLÔME</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le volet entrepreneurial du Nouveau-Brunswick s’adresse <b>aux</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marque de passage 65.</li> <li>• Âgé entre 22-40 ans.</li> </ul>

<p><b>propriétaires d'entreprises expérimentés et aux cadres supérieurs</b> qui veulent devenir des résidents permanents en étant propriétaires et gestionnaire d'une entreprise au Nouveau-Brunswick tout en habitant dans la province.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EPFT se <b>réserve le droit de considérer seulement certains types de nouvelles entreprises ou l'achat d'une entreprise déjà établie</b> qui comporte des avantages économiques pour le Nouveau-Brunswick.</li> <li>• Marque de passage <b>65 points</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'âge, la langue, l'éducation, avoir net personnel, expérience en tant que propriétaire d'entreprise ou cadre dirigeant, plan d'affaires, capacité d'adaptation de l'époux ou conjoint de fait</li> </ul> </li> <li>• Âgé entre 22-55 ans.</li> <li>• 2 ans d'études post-secondaires.</li> <li>• NCLC 5.</li> <li>• Avoir net 600 000 \$ (300 000 \$ disponibles).</li> <li>• Investissement 250 000 \$.</li> <li>• Expérience :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 33.3% propriétaire pour 3 des 5 dernières années; OU</li> <li>○ gestionnaire principal pendant les 5 dernières années; ET responsable de 2 employés.</li> </ul> </li> <li>• Entrevue et visite exploratoire de 5+ jours requis. dans les 24 mois précédant la soumission d'une demande. La présence du demandeur et les membres de la famille à charge énumérés dans le formulaire de demande de voyages d'affaire (NBPNP – 006)</li> <li>• Soumettre plan d'affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir complété un diplôme de 2 ans d'études post-secondaires dans une institution désignée au NB y avoir un PTPD valide.</li> <li>• Avoir vécu au NB pendant les études.</li> <li>• NCLC 7.</li> <li>• Être propriétaire à 100% et avoir géré une entreprise au NB pendant au moins 1 an.</li> <li>• Créer un emploi à temps plein.</li> <li>• Entrevue requise.</li> <li>• Avis de vérification auprès d'un CPA à NB.</li> <li>• Exploiter l'entreprise pendant 3 ans après RP.</li> <li>• Intention et la capacité de de résider au N-B</li> </ul>
--	---

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Signer une entente de dépôt de 100 000 \$ qui sera remboursé une fois que l'entreprise est établie et en opération pendant 1 an.</li><li>• Créer 2 emplois à temps plein.</li><li>• Exploiter l'entreprise pendant 2 ans après le remboursement du dépôt.</li><li>• Intention et la capacité de de résider au N-B</li></ul> |  |
|---|--|

**Refus de la demande**

S'il s'avère que vous ne réunissez pas les conditions d'admissibilité, votre demande sera refusée. Si votre demande est refusée par EPFT, vous recevrez une lettre de refus. Il n'y a aucun processus d'appel pour les demandes refusées. Les frais de traitement ne seront pas rendus. Vous pouvez choisir de soumettre une nouvelle demande dès que vous réunissez les conditions du programme.